

Commune d'UCCLE
Monsieur Marc COOLS
Echevin de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B – 1180 BRUXELLES

V/Réf : U15/F°386 – 16-41894-2014
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.116/s.572
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : UCCLE. Avenue de la Princesse Paola, 24.
Interventions diverses et remise en état des grilles à l'identique.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 2 juin 2015, en référence, reçue le 8 juin, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 24 juin 2015.

La demande concerne une maison récente située dans la zone de protection du parc Raspail. Elle est également partiellement comprise dans le périmètre classé du parc. Elle vise à démonter la remise à bois pour construire une nouvelle, à remettre en état le chemin existant, à façonner les talus, à déblayer la partie supérieure arrière de la propriété, à réaliser des remblais (permis de bâtir de 1996) ainsi qu'à remettre en état les grilles classées qui longent la propriété et qui ont été démontées sans permis.

La CRMS attire l'attention de la Commune sur le fait que le projet se situe partiellement dans un site classé. Ces travaux s'inscrivent dès lors dans le cadre de la procédure du permis unique. La Commission invite le maître d'œuvre à contacter la cellule « Sites » de la Direction des Monuments et des Sites (Mme C. Leclercq T 02/204.28.93) pour se renseigner sur les modalités exactes de ladite procédure.

Veuillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : - B.D.U. – D.M.S. : Mme M. Kreutz ;
- B.D.U. – D.U. : Mme K. Franssens.